



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2020

25 juillet 2019–22 juillet 2020

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2019-2020)

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2019–2020.

#### *Résumé*

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en 2019 et de janvier à avril 2020. Au cours de la dernière décennie, la CEPALC a systématiquement travaillé sur la question de l'égalité, une question qui est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), comme énoncé dans son principe directeur : ne laisser personne de côté. En tant qu'institution pleinement engagée dans le développement des pays de la région, la CEPALC est demeurée fidèle à sa pensée novatrice en Amérique latine et dans les Caraïbes et elle a consolidé son rôle de groupe de réflexion de premier plan du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Elle a continué de jouer un rôle fédérateur clé en favorisant les plateformes intergouvernementales, en offrant un espace propice au dialogue politique, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif, ainsi qu'en fournissant un soutien opérationnel, une coopération technique, un renforcement des capacités et des services consultatifs aux États membres qui en font la demande. À ce titre, elle a effectué des analyses et prodigué aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes des conseils sur les politiques qui pouvaient être menées pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020. La CEPALC reste une instance inclusive et impartiale encourageant le débat politique public, l'échange de meilleures pratiques et la promotion des positions régionales dans les instances mondiales, ainsi que dans les réunions régionales et interrégionales de haut niveau et les sommets des chefs d'État et de gouvernement.



## I. Introduction

1. La mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable ont continué de guider les travaux de la CEPALC. La Commission a axé son programme de travail sur les cinq domaines stratégiques suivants, définis en consultation et en concertation étroites avec ses États membres et membres associés, domaines dans lesquels elle a élaboré une réponse multidisciplinaire aux besoins et demandes qu'ils avaient exprimés pour parvenir au développement durable : a) l'élaboration de stratégies, y compris la conception et le suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et sous-régional, et l'analyse des principaux liens entre les politiques, sur des sujets liés notamment au commerce, au financement du développement, au transfert de technologie, à une application plus large des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, à l'encadrement des relations avec le secteur privé et aux partenariats public-privé innovants, entre autres ; b) la promotion de politiques macroéconomiques et budgétaires saines, ainsi que la diversification de la production et des exportations ; c) le renforcement du développement social inclusif, centré sur les questions de genre et l'égalité ; d) la promotion de l'intégration des objectifs de développement durable et des mesures de réduction des risques de catastrophe à la planification nationale et territoriale, la budgétisation et les dispositifs d'investissement établis en collaboration avec le système des Nations Unies aux niveaux régional et national ; e) le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux à l'appui de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes ainsi que le suivi et l'examen des objectifs de développement durable.

2. La CEPALC a également renforcé la coordination régionale en travaillant en étroite collaboration avec le système des coordonnateurs résidents intégré au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

3. Compte tenu de la collaboration étroite et constante entre la CEPALC et les entités du système des Nations Unies pour le développement présentes dans la région, face à la COVID-19, la Commission a pu soutenir les États membres en analysant les conséquences socioéconomiques de la pandémie sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que sur la mise en œuvre globale du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Dans cette optique, la Commission a produit plusieurs rapports et lancé l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, accessible en ligne sur le site de la CEPALC, qui cartographie et suit les mesures adoptées par les gouvernements de la région pour faire face à la crise. Cet observatoire a été mis sur pied en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'avec le Bureau régional de la coordination des activités de développement.

4. Le présent rapport rend compte des activités entreprises par la CEPALC en 2019 et de janvier à avril 2020 pour assurer la mise en œuvre du Programme 2030, en partenariat avec un large éventail de parties prenantes dans la région et ailleurs pour parvenir au développement durable pour tous.

## **II. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région**

### **A. Faire face à la crise de la COVID-19 et à ses conséquences sur la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes**

5. La pandémie de COVID-19 aura de graves répercussions sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, non seulement à court terme, mais aussi à moyen et à long terme. Ses conséquences dépendront des spécificités des économies de ces pays, de la durée de la pandémie et des mesures sociales et économiques appliquées par les autorités nationales. Afin d'apporter un soutien aux pays de la région, alors qu'ils font face aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19, la CEPALC a mobilisé ses ressources et ses réseaux. Au début du mois d'avril 2020, elle a lancé en ligne l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, lequel offre des informations constamment mises à jour sur les mesures et les initiatives prises au niveau national, qui sont suivies avec le soutien des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau régional de la coordination des activités de développement. L'Observatoire fournit par ailleurs d'autres mises à jour régulières grâce à une série de publications et d'outils, notamment des « rapports spéciaux » contenant des analyses pertinentes et des recommandations de politique générale sur des thématiques données.

6. Au travers de l'Observatoire et d'autres initiatives de sensibilisation, notamment des entretiens de la Secrétaire exécutive avec les médias et des dialogues sectoriels à distance avec les autorités nationales, la CEPALC a continué à rendre compte des effets de la COVID-19 sur la réponse des pouvoirs publics dans les pays de la région, ainsi qu'à formuler des recommandations sur les questions économiques et sociales, dans le contexte actuel et en vue de l'après COVID-19. À cet égard, une réunion des Présidents de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue le 2 avril 2020. Des réunions ont également eu lieu avec les chefs des organismes nationaux de statistique, dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques. La Secrétaire exécutive a par ailleurs présidé une réunion d'information des ministres et des autorités de haut niveau des mécanismes de promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes sur le thème de la réponse à la crise de la pandémie de COVID-19 compte tenu des questions de genre (8 avril), ainsi qu'un dialogue régional de haut niveau avec les ministres des finances d'Amérique latine sur la réponse à la COVID-19 (13 avril). Des réunions similaires ont été organisées plus particulièrement avec les ministres du développement social (21 avril) et des finances des États membres des Caraïbes (28 avril), afin de discuter des besoins particuliers des petits États insulaires en développement des Caraïbes dans ce contexte.

### **B. Programme régional pour le développement social inclusif adopté par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes**

7. Dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et pour ne laisser personne de côté, la CEPALC s'est systématiquement efforcée de mieux visualiser la situation socioéconomique de groupes de population spécifiques, tels que les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones, les personnes âgées, les femmes et les migrants. Elle s'est aussi efforcée de comprendre les interactions entre les multiples formes de discrimination, en optant pour une démarche transversale, et en

a tenu compte dans les données qu'elle a produites. À cet égard, dans son document « Critical Obstacles to Inclusive Social Development in Latin America and the Caribbean : Background for a Regional Agenda », présenté à la troisième session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, octobre 2019), la CEPALC a recensé au moins huit obstacles majeurs qui empêchent la région de parvenir au développement social inclusif, notamment la pauvreté persistante, les inégalités structurelles, les lacunes en matière de travail décent et de protection sociale, les investissements sociaux insuffisants, diverses formes de violence et les catastrophes et les changements climatiques.

8. Faisant fond sur ces travaux, à la troisième session de la Conférence régionale, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté les propositions énoncées dans le programme régional pour un développement social inclusif, un instrument technique et politique qui permettra de progresser dans la mise en œuvre de la dimension sociale du développement durable et du Programme 2030 dans la région. Le programme régional reflète l'adhésion des pays à l'élaboration de politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles ainsi qu'à relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ses principaux objectifs consistent à définir et dégager un consensus autour de lignes d'action permettant de faire plus de progrès en matière de développement social, de mettre un terme à la pauvreté et d'améliorer l'inclusion et l'égalité sociales; à promouvoir des politiques publiques de qualité en matière de développement social, qui permettent à l'ensemble de la population d'exercer ses droits, sans laisser personne de côté ; à consolider la place de la dimension sociale du Programme 2030 et le rôle des ministères du développement social et des entités équivalentes dans les programmes publics ; à promouvoir les espaces de coopération régionale et sous-régionale comme moyen de progresser encore sur la voie d'un développement social inclusif, dans le cadre des objectifs de développement durable.

### **C. Vers un nouveau modèle de développement : un plan de développement intégral pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique**

9. Des progrès considérables ont été enregistrés en 2019 dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement visant à créer un espace de développement durable et des débouchés locaux pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et neuf États du sud et du sud-est du Mexique, dans le but d'améliorer la qualité de vie des populations, en ayant une vue d'ensemble qui tienne compte du cycle migratoire et en mettant l'accent sur la sécurité humaine. Tout au long de l'année 2019, la CEPALC a présenté aux pays des versions révisées du projet de plan, qui se divise en deux parties : a) un diagnostic des causes structurelles et la réponse qu'il est proposé d'y apporter sous la forme de politiques relevant de quatre volets stratégiques : développement économique ; bien-être social ; durabilité environnementale, changements climatiques et réduction des risques de catastrophe ; gestion globale du cycle migratoire ; b) plus d'une centaine de propositions concrètes, notamment des propositions d'investissement dans des projets d'infrastructure à grande échelle, de développement de certains secteurs clés et de renforcement des capacités. Les propositions sont élaborées conjointement avec l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et affinées à la lumière des observations formulées et à la suite de négociations avec les plus hautes autorités des quatre pays, dans le cadre d'un processus de coordination spécial dirigé par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, à la demande du Secrétaire général.

#### **D. Appuyer l'objectif de développement durable n°11 : le Nouveau Programme pour les villes et la plateforme pour les zones urbaines et les villes d'Amérique latine et des Caraïbes**

10. La CEPALC continue de soutenir les villes et les localités durables, conformément à l'objectif de développement durable n° 11. Au cours de la période considérée, la Commission a renforcé sa collaboration avec l'Équateur en signant un mémorandum d'accord avec le Ministère du développement urbain et du logement afin d'aider le pays à exécuter le Nouveau Programme pour les villes et à réaliser l'objectif 11 du Programme 2030. Dans ce contexte, la CEPALC a organisé à Quito un atelier de renforcement des capacités nationales de surveillance et d'information en lien avec les indicateurs relatifs aux établissements humains. Au niveau régional, elle a convoqué la vingt-huitième Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à San José les 21 et 22 octobre. À cette réunion, la CEPALC a présenté le projet de plateforme pour les zones urbaines et les villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette plateforme comprendra un observatoire contenant les informations disponibles sur les villes et les zones urbaines de la région, et elle hébergera aussi un forum en ligne, afin de renforcer les capacités des divers acteurs traitant des questions urbaines, tout en offrant un espace de suivi et d'évaluation rigoureux de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du plan d'action régional, de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et d'autres objectifs fixés aux niveaux national et infranational.

#### **E. Institutionnaliser les objectifs de développement durable en Amérique latine dans le cadre de la coopération Sud-Sud**

11. Grâce à son pouvoir fédérateur et à son influence, la CEPALC a orienté les travaux en plaçant les objectifs de développement durable au premier plan du débat entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Lors d'une réunion de travail du réseau de mise en œuvre du Programme 2030 et de suivi des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Mexico les 28 et 29 novembre 2019, les 14 États membres présents se sont mis d'accord sur une feuille de route pour continuer à promouvoir le travail du réseau dans trois domaines : le renforcement des institutions, les statistiques et la coopération Sud-Sud. La CEPALC a également contribué aux discussions qui ont eu lieu au parlement du MERCOSUR, à Montevideo, en juin 2019, dans le cadre du premier séminaire international sur les difficultés rencontrées par la région pour atteindre les objectifs de développement durable, et qui ont porté sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les travaux des parlements.

#### **F. Renforcer les capacités pour permettre une analyse démographique et des recensement inclusifs**

12. Tout au long de l'année 2019, la Commission a dispensé des formations essentielles en matière d'analyse démographique, fourni un appui à la réalisation de recensements et une assistance technique sur les questions liées à la population, notamment les estimations et les projections démographiques. Ces activités ont fortement mis l'accent sur la prise en compte des questions de genre et d'ethnicité dans le cadre de formations destinées aux femmes autochtones et d'une assistance technique pour la prise en compte des questions de genre et des personnes handicapées dans les recensements, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n°s 5 et 10 en travaillant sur l'égalité des sexes et la réduction

des inégalités. Une assistance technique a également été fournie à l'Argentine, au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, à l'Équateur, au Guatemala, au Panama, au Paraguay et au Pérou avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), couvrant différents maillons de la chaîne du recensement, notamment la cartographie, l'élaboration du questionnaire et le dialogue avec les utilisateurs, le traitement, l'évaluation, la formation à l'utilisation et à l'analyse des informations et, par corollaire, la préparation d'estimations et de projections démographiques. À cet égard, grâce au soutien systématique de la CEPALC tout au long de l'année, le Guatemala a réussi à conclure son recensement en 2019, 16 ans après l'avoir commencé.

### III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

13. Au cours de la période à l'examen, la CEPALC a coordonné le lancement du « SDG Gateway » (le portail des objectifs de développement durable), une plateforme interinstitutions régionale de connaissances consacrée aux objectifs. Créée en application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale (voir aussi le document A/74/73-E/2019/14, par. 113) et avec la contribution de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes, la plateforme a été présentée à la Vice-Secrétaire générale et aux directeurs régionaux des entités des Nations Unies présentes dans la région en mars 2020. Elle permettra aux pays – et aux équipes de pays des Nations Unies – d'accéder à des connaissances spécialisées pour répondre aux besoins nationaux émergents en lien avec le Programme 2030, de faciliter le contrôle et le suivi statistique des progrès enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional et national, et d'encourager la collaboration en matière de développement durable entre les entités du système des Nations Unies pour le développement opérant au niveau régional, en servant de référent pour tout ce qui concerne le Programme 2030 et les objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes.

14. Disponible en anglais et en espagnol, cette plateforme renvoie au cadre institutionnel de mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et national et donne une vue d'ensemble de chaque objectif et des cibles associées à chacun, en mettant en évidence les difficultés et les possibilités de mise en œuvre et en permettant aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de communiquer des messages clés. Elle comprend une base de données des indicateurs régionaux relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que des mécanismes institutionnels relatifs au suivi du Programme 2030, des tableaux de bord, des profils statistiques et des directives techniques, de même que des liens vers plus de 50 bases de données statistiques des responsables et des entités partenaires chargés des indicateurs.

15. Créée il y a 19 ans, la Conférence statistique des Amériques est devenue un pilier essentiel du développement des statistiques dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes de par les fonctions innombrables qu'elle assure, notamment la représentation de la région dans les mécanismes mondiaux associés aux objectifs de développement durable. Lors de sa dixième réunion, tenue du 19 au 21 novembre 2019 à Santiago, les pays sont convenus de la nécessité de tendre vers une réponse régionale concertée à la demande de statistiques officielles nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans le cadre du Programme 2030 et de contribuer à améliorer l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux.

16. La CEPALC continue d'œuvrer pour la prise en compte des questions de genre dans la production de statistiques officielles pour le suivi du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. Au niveau national, une assistance

technique ainsi que des cours en présentiel et à distance ont été offerts aux pays de la région sur la prise en compte des questions de genre dans la production de données et de statistiques. En outre, la Commission a produit des documents analytiques sur les indicateurs proposés aux niveaux mondial, régional et local pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur les points forts et les points faibles des pays en termes de production des indicateurs pris en compte pour élaborer les politiques publiques, afin que personne ne soit laissé de côté. Au niveau régional, en tant que secrétariat technique de la Conférence statistique des Amériques, et au travers du Groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe (désormais un réseau de praticiens), elle a continué de garantir la prise en compte des questions de genre dans le suivi régional du Programme 2030, en synergie avec les engagements énoncés dans le Programme régional pour l'égalité des sexes. En outre, au niveau mondial, la Commission a continué de participer activement au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées. En plus de ces efforts, l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes établit et diffuse des informations sur l'indicateur relatif au féminicide, qui relève du cadre régional de suivi des objectifs de développement durable.

17. La Commission travaille également avec différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans les politiques financières et commerciales. S'agissant des inégalités fondées sur le genre observées dans le système financier, la CEPALC appuie la production de données permettant de recenser les inégalités qui existent dans l'accès aux produits et services du système financier et leur utilisation au Chili, au Guatemala et au Costa Rica (cibles 5.a et 8.10). En ce qui concerne les femmes et le commerce, plusieurs activités d'assistance technique ont été organisées dans des pays tels que le Chili, El Salvador, le Pérou et l'Uruguay.

18. Dans son édition 2019 du rapport *Social Panorama of Latin America*, la CEPALC a mis l'accent sur le rôle central de l'égalité dans le développement durable et inclusif. En outre, elle a élaboré une note de synthèse intitulée *Critical Obstacles to Inclusive Social Development in Latin America and the Caribbean : Background for a Regional Agenda*, document qui a été présenté aux gouvernements de la région lors de troisième réunion de la Conférence régionale sur le développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes (Mexico, octobre 2019). Qui plus est, la CEPALC a publié l'ouvrage intitulé *Social programmes, poverty eradication and labour inclusion: Lessons from Latin America and the Caribbean*, qui promeut une approche globale des programmes sociaux tels que les programmes de transferts monétaires assortis de conditions, les programmes d'inclusion professionnelle et productive, et les pensions sociales, qui sont particulièrement pertinents dans le contexte de la COVID-19. La question du financement du développement durable était au cœur de la discussion et, parmi les autres sources de financement, l'accent a été mis sur la mobilisation des ressources nationales. Parmi les autres difficultés rencontrées, le niveau de financement est inférieur à ce qu'il pourrait être dans la plupart des pays, non seulement en raison de failles dans la conception et l'administration des impôts, mais plus particulièrement du fait des niveaux élevés de fraude fiscale – tant nationale qu'internationale – et de la prévalence de charges fiscales massives.

19. Pour insister encore sur la nécessité de créer de nouveaux instruments de coopération pour le développement, la CEPALC a lancé la publication *Latin American Economic Outlook 2019*, un rapport préparé conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque de développement de l'Amérique latine et l'Union européenne, plaidant en faveur d'une nouvelle approche de la coopération dénommée « repenser le développement ». Le rapport met en

exergue la nécessité d'un multilatéralisme renouvelé et inclusif afin de forger un nouveau modèle de coopération internationale qui tienne compte des besoins des pays en transition et permette de sortir des ornières du développement les pays à revenu intermédiaire de la région.

20. Tout au long de l'année 2019 et au début de l'année 2020, la CEPALC a continué de soutenir les pays de la région dans la mise en œuvre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC2020) adopté par les États membres lors de la sixième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (Déclaration de Cartagena de Indias). Elle a encouragé la poursuite de la coopération régionale pour progresser encore sur la voie de l'inclusion, de la numérisation de la production, du perfectionnement des compétences de la population, ainsi que de la promotion de la transparence dans l'administration et la gouvernance afin de stimuler la collaboration entre les pays. La réunion préparatoire de la septième conférence ministérielle est prévue pour 2020.

21. La CEPALC a mené des recherches sur le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications et de gestion des connaissances à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes, les questions touchant aux océans, à la gestion des ressources marines, à la science, à la technologie et à l'innovation occupant une place de plus en plus centrale dans son programme de travail.

#### **IV. Coup de projecteur sur la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) de la CEPALC et sur le soutien apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région**

22. L'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques de la CEPALC a pour objectif de remédier à la vulnérabilité des Caraïbes aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi qu'à leur taux d'endettement élevé. Afin de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable, la CEPALC a appelé à la création d'un fonds de résilience des Caraïbes dans le cadre d'une stratégie d'allègement de la dette, qui se fonde sur la proposition d'échange de dettes. Par ailleurs, elle a invité les donateurs à utiliser les ressources annoncées pour financer une réduction progressive de l'encours total de la dette multilatérale des petits États insulaires en développement des Caraïbes, détenu par diverses institutions multilatérales, ainsi que de la dette bilatérale des États membres. Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines mettent cette initiative à l'essai. Antigua-et-Barbuda est prête à présenter une proposition complète tandis que Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines mènent des activités de préparation. La CEPALC continuera à travailler avec les pays de la première phase pour constituer un recueil de projets de résilience face aux changements climatiques menés à l'échelle nationale et régionale. Parallèlement, les travaux se poursuivent sur les analyses du niveau d'endettement tolérable pour ces trois pays, l'objectif étant d'arrêter la meilleure stratégie de réduction de la dette pour chacun d'entre eux. La Commission a engagé des discussions avec la Banque de développement des Caraïbes en vue d'examiner les différentes modalités qui permettraient à ces institutions d'héberger et de gérer conjointement le Fonds de résilience des Caraïbes. L'initiative gagne en importance, la CEPALC l'ayant promue lors de plusieurs manifestations en amont du Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général et pendant la semaine

de réunions de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

23. Dans la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées (Orientations de Samoa), adoptée par acclamation le 27 septembre 2019, les pays ont été appelés à prendre des mesures pour aider les petits États insulaires en développement à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter en adoptant diverses méthodes, notamment en étudiant les initiatives d'échange de dette. Le Secrétaire général a également souscrit à cette proposition lors des réunions annuelles des Conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui se sont tenues à Washington en octobre 2019. Forte de ce soutien politique solide, la CEPALC s'emploie à mettre en œuvre cette initiative en effectuant des analyses du niveau d'endettement tolérable et en élaborant des solutions pratiques de réduction de la dette pour Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ces analyses et ces solutions servant de base aux discussions et aux négociations avec les créanciers multilatéraux et bilatéraux.

24. En 2019, la CEPALC a continué d'aider les pays de la sous-région à élaborer leurs plans nationaux de développement. Saint-Vincent-et-les-Grenadines a pris acte des conseils techniques de la Commission concernant son plan national de développement économique et social pour la période 2013–2025, dont les objectifs et les cibles sont en adéquation avec les objectifs de développement durable, et des crédits budgétaires sont alloués aux stratégies de mise en œuvre. La CEPALC a également aidé la Grenade à rédiger son plan national de développement durable pour la période 2020–2035, dans lequel sont inclus les objectifs de développement durable et le programme des petits États insulaires en développement. Grâce au soutien technique de la Commission, la Dominique a assuré la cohérence de ses politiques en réajustant les plans sectoriels pour l'exécution de sa stratégie nationale de renforcement de la résilience. Sainte-Lucie a également bénéficié d'un appui pour l'élaboration d'une feuille de route sur les objectifs de développement durable et pour la préparation de son examen national volontaire de mise en œuvre du Programme 2030, présenté lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2019. De même, la CEPALC se propose d'aider Trinité-et-Tobago à préparer son examen national volontaire en 2020.

25. Suite au travail effectué par la CEPALC, les politiques commerciales favorisant le développement économique et la réalisation des objectifs de développement durable font l'objet d'un intérêt accru dans la sous-région des Caraïbes. En 2019, Trinité-et-Tobago a lancé sa nouvelle politique commerciale, dans laquelle sont envisagées les possibilités de diversification de l'économie et d'élargissement des marchés existants et nouveaux pour les exportations de biens et de services et les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable liés au commerce. D'autres pays de la sous-région ont fait savoir qu'ils souhaitaient suivre cet exemple. En 2019, la Commission a publié une étude sur l'incidence de la modernisation et de la diversification des biens et services touristiques aux Bahamas, au Belize et à Saint-Kitts-et-Nevis. Les Bahamas s'appuient activement sur cette étude pour orienter le développement de leur secteur touristique. Le Belize et Saint-Kitts-et-Nevis ont trouvé l'étude utile pour la mise en œuvre de politiques touristiques nationales.

## V. Tirer parti des partenariats pour le développement durable

26. La CEPALC a continué de renforcer ses partenariats tant avec des entités du système des Nations Unies pour le développement qu'avec des institutions régionales. Ces partenariats portent sur tous les trois piliers du développement durable.

### A. Collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement

27. La réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et une réunion avec tous les coordonnateurs résidents se sont tenues en avril 2019 au siège de la Commission, à Santiago, dans le cadre de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. La CEPALC collabore étroitement à différents projets avec le Directeur régional du Bureau de développement de la coopération, les représentants de pays et les équipes de pays des Nations Unies. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sous la houlette du coordonnateur résident, elle a ainsi participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme conjoint visant à aider le Gouvernement argentin à exécuter la stratégie nationale relative à la petite enfance, qui s'attache à améliorer les services de garde d'enfants aux niveaux national et infranational et qui a bénéficié d'une subvention du Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. La CEPALC a aussi organisé, de concert avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, des réunions intergouvernementales régionales et des réunions de concertation, dont la quatorzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en janvier 2020, la troisième réunion de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec le PNUD en octobre 2019 et les réunions des président(e)s de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le FNUAP.

29. Comme ils le font depuis des dizaines d'années, la CEPALC et le FNUAP ont continué d'adopter des plans de travail annuels communs, qui comprenaient, en 2019, la fourniture d'une assistance technique considérable aux pays de la région, dans le cadre des préparatifs du cycle de recensements de 2020 et de l'atelier régional sur le renforcement des capacités statistiques aux fins du recensement et de la réalisation des objectifs de développement durable dans les Caraïbes, coorganisés avec le FNUAP et la Communauté des Caraïbes.

30. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la Commission a élaboré des estimations et des projections démographiques destinées à la publication *World Population Prospects*. Elle travaille en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de l'Organisation internationale pour les migrations à la préparation de l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Une étude sur les populations d'ascendance africaine a été réalisée en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

31. En 2019, la CEPALC a élaboré un plan de travail commun avec ONU-Femmes, qui comprenait une réunion d'information en ligne des ministres et des autorités de haut niveau des mécanismes pour la promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes sur le thème de la réponse à la crise de la pandémie de COVID-19

compte tenu des questions de genre, qui a eu lieu le 8 avril 2020, ainsi que le soutien à l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et un accord visant à renforcer l'Observatoire des femmes colombiennes. De même, dans le cadre de l'initiative Spotlight, la CEPALC réalise, en collaboration avec le PNUD, une étude sur les cas de féminicides.

32. La CEPALC a consolidé son partenariat avec le Programme alimentaire mondial pour démontrer, preuves à l'appui, que l'absence de mesures de lutte contre la malnutrition avait des conséquences sociales et économiques à long terme sur la productivité et la croissance économique. L'assistance technique fournie à l'Union africaine par le biais d'un partenariat avec le Programme alimentaire mondial et avec la Commission de l'Union africaine a permis d'élaborer des études similaires dans plusieurs pays africains dans le cadre de l'initiative sur le coût de la faim en Afrique. En Haïti, la CEPALC et le Programme alimentaire mondial œuvrent également ensemble à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection et de promotion sociales et à l'estimation des coûts afférents à l'exécution d'une telle stratégie.

33. En 2019, dans le cadre d'un partenariat de longue date avec l'UNICEF, des études sur les droits des enfants d'ascendance africaine et sur l'enfance en milieu urbain ainsi qu'un rapport comparatif sur l'enfance à l'ère numérique ont été publiés et ont fait l'objet de discussions lors de réunions de concertation. La CEPALC travaille actuellement à des solutions d'appui à la région contre la crise de la COVID 19, l'accent étant mis sur les enfants, la pauvreté et l'investissement social dans les politiques relatives à l'enfance. Elle collabore également avec le bureau régional de l'OIT à la prévention et à l'élimination du travail des enfants par le biais de l'assistance technique et d'études infranationales menées dans neuf pays.

34. Dans le cadre de l'équipe interinstitutions régionale sur la jeunesse, la CEPALC coordonne la rédaction d'un document interinstitutions sur la jeunesse et le Programme 2030. À ce jour, les Volontaires des Nations Unies, ONU-Femmes, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNICEF et le FNUAP ont contribué à ce document. La CEPALC a collaboré à la traduction de documents avec les Volontaires des Nations Unies, en se servant de leur plateforme de volontariat en ligne. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, elle a réalisé une étude sur les dépenses relatives au VIH/sida dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

35. Le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a permis à la CEPALC de renforcer ses partenariats avec les organisations internationales et régionales concernées. En réponse à une demande de soutien technique présentée par les ministères de l'environnement de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica et de l'Uruguay, la Commission s'est associée au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour préparer une initiative régionale en faveur de la transparence et de l'application des contributions déterminées au niveau national, au moyen de stratégies climatiques à long terme. En outre, la CEPALC et le PNUE travaillent en partenariat au sein du programme régional EUROCLIMA+, financé par l'Union européenne, à la promotion d'activités régionales de suivi des contributions déterminées au niveau national, du financement de l'action climatique et d'initiatives de politiques budgétaires soucieuses de l'environnement.

36. Dans le cadre des activités de préparation de la vingt-cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEPALC et l'OIT ont collaboré avec le Ministère du travail et de la sécurité sociale et le Ministère de l'environnement du Chili à l'organisation d'un séminaire régional sur la transition juste et les emplois verts (Santiago, octobre 2019). Pendant la Conférence des Parties, la CEPALC a pris part à plusieurs initiatives interinstitutions,

comme l'organisation d'une manifestation parallèle « Unis dans l'action » sur l'exercice du droit de participation pour l'amélioration de l'action en faveur du climat. Elle a participé à l'élaboration d'une communication conjointe des entités des Nations Unies dans le cadre de l'Action pour l'autonomisation climatique (programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention), en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUE, ONU-Femmes, l'UNICEF, l'OIT, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En mars 2020, la CEPALC a collaboré avec le Ministère des sciences, de la technologie, du savoir et de l'innovation et le Ministère de l'environnement du Chili et avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à l'organisation d'une conférence régionale sur les politiques publiques en matière de changements climatiques fondées sur les données scientifiques.

37. À la faveur des quatre années de négociations qui ont abouti à l'adoption de l'Accord d'Escazú et de l'actuel processus d'entrée en vigueur, la CEPALC a noué des partenariats avec de nombreuses entités, aussi bien des organismes des Nations Unies que des institutions régionales. Le PNUE est l'une des principales entités partenaires, notamment dans la mise sur pied de l'observatoire du principe 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est une plateforme publique regroupant les lois, les règlements, les politiques, la jurisprudence et les traités applicables aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

38. La CEPALC s'est associée au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la conception et la mise en œuvre de la plateforme pour les zones urbaines et les villes d'Amérique latine et des Caraïbes, dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration de politiques urbaines et au suivi de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. La plateforme constitue à la fois un observatoire de lois, de règlements et de statistiques urbaines et un forum électronique sur les politiques urbaines. En outre, la Commission a collaboré avec ONU-Habitat à différentes activités liées à l'objectif de développement durable n° 11 dans les Caraïbes, notamment à l'organisation de l'atelier sous-régional de concertation « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (Port of Spain, juin 2019).

39. En 2019, la CEPALC a travaillé en étroite collaboration avec le Fonds international de développement agricole à deux projets d'assistance technique en Amérique centrale : une assistance technique permettant au Gouvernement d'El Salvador de recenser les obstacles aux investissements de la diaspora et les solutions visant à les promouvoir et un projet de quatre ans ayant pour objet de mieux comprendre la « nouvelle ruralité », grâce à une analyse mettant en exergue les lacunes structurelles chroniques, dans l'objectif de réduire la pauvreté et les inégalités en milieu rural et de favoriser la transformation structurelle dans les pays à revenu intermédiaire. Elle a également poursuivi son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment dans le cadre de la publication conjointe *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: a Perspective on Latin America and the Caribbean 2019–2020* (Perspectives de développement agricole et rural dans les Amériques : situation de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2019–2020).

40. En collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC a coorganisé deux initiatives régionales de renforcement des capacités pour la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 dans les Caraïbes. La conférence d'apprentissage sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région des Caraïbes (Trinité-et-Tobago, mai 2019) et l'atelier régional sur des politiques intégrées et cohérentes pour

les objectifs de développement durable (Trinité-et-Tobago, novembre 2019) ont permis de discuter des difficultés et des solutions potentielles, s'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et local. Les Bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies de la Barbade, du Guyana et de Trinité-et-Tobago ont participé activement à ces activités.

41. Dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable (juillet 2019), la CEPALC s'est associée au Département des affaires économiques et sociales pour organiser la manifestation parallèle « Building back better: reckoning with size in pursuit of resilience » en vue de discuter de l'importance d'intégrer les mesures de renforcement de la résilience dans la planification et les activités de développement durable dans les Caraïbes. Avec le Département, elle a contribué à la préparation de la note d'orientation régionale sur la réalisation accélérée de l'objectif de développement durable n° 7.

42. La CEPALC a également participé, avec le Bureau des Nations unies pour le développement durable et l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies, à l'organisation de l'atelier régional sur l'utilisation du système de soutien aux politiques pour l'objectif de développement durable n° 6 en vue de faciliter le développement durable des ressources en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes (San José, les 4 et 5 mars 2020).

43. La CEPALC et la CNUCED se sont associées pour le lancement régional du *Rapport sur le commerce et le développement 2019* publié par la CNUCED. La CEPALC est également membre de eTRADE for All, une initiative coordonnée par la CNUCED, dont l'objectif principal est d'aider les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour participer au commerce électronique et en bénéficier. Dans le cadre des initiatives sur les échanges en valeur ajoutée, la CEPALC a collaboré avec l'Organisation mondiale du commerce, Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres commissions régionales. Avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, elle a préparé le rapport sur l'état d'avancement en Amérique du Sud de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014–2024.

44. La CEPALC a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour les objectifs de développement durable dans le but d'appuyer la réalisation des objectifs. Elle a également collaboré avec l'Union internationale des télécommunications à la promotion des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et du programme d'activités de coopération régionale relatif au Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC2020). Elle a continué de soutenir le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, une coalition d'entités des Nations Unies dirigée par l'Union internationale des télécommunications. Elle a ainsi collecté des données sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication et leur utilisation dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages menées dans 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

## **B. Coopération entre commissions régionales**

45. La CEPALC a continué de collaborer avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'exécution conjointe de deux projets du Fonds d'affectation spéciale du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et

l'Amérique latine, auxquels la Banque asiatique de développement a également participé, et d'un projet visant à renforcer l'intégration de la chaîne de valeur entre l'Asie et l'Amérique latine.

46. La CEPALC a également exécuté plusieurs projets du Compte pour le développement en collaboration avec la CESAP, la CEE et le PNUE. En collaboration avec la CEE et la CESAP, elle a mené plusieurs activités dans le cadre de l'Observatoire régional des énergies durables. La CEE a été un partenaire clé dans les négociations de l'Accord d'Escazú : elle a participé à toutes les réunions et elle continue de partager les connaissances et les données d'expérience en préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord. En partenariat avec elle, l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé et l'Envoyé spécial pour la sécurité routière, la CEPALC a organisé l'atelier régional sur la sécurité routière dans les Caraïbes (Kingston, 8 et 9 août 2019). La CEPALC et la CEE ont étudié ensemble les moyens de mieux tirer parti des partenariats public-privé pour une réalisation accélérée des objectifs de développement durable dans le domaine des infrastructures. Il y a eu systématiquement coordination et partage fructueux de données d'expériences avec les autres commissions régionales dans des domaines tels que les questions relatives au vieillissement de la population, la Commission de la population et du développement et les examens régionaux relatifs à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

47. Dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable (juillet 2019), la CEPALC a collaboré avec les autres commissions régionales, le Bureau des commissions régionales à New York et le Bureau de la Présidente de Conseil économique et social à l'organisation d'un déjeuner ministériel pour tous les ministres participant au forum politique, afin de discuter des tendances et des expériences régionales relatives à la mise en œuvre du Programme 2030. elle a également facilité deux activités de discussion et de partage des connaissances avec la Commission économique pour l'Afrique, la CESAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pendant la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **C. Partenariats avec des organisations d'intégration régionales et sous-régionales**

48. Lors de la réunion ministérielle de janvier 2020 à Mexico, à laquelle le Mexique a présenté le Plan de travail de sa présidence *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), la CEPALC a réaffirmé qu'elle était prête à continuer de soutenir la CELAC dans des domaines tels que la facilitation des échanges, les changements climatiques et l'intégration numérique. Plus récemment, la présidence *pro tempore* de la CELAC a demandé le soutien technique de la CEPALC pour faire face à la crise de la COVID-19.

49. En collaboration avec le secrétariat du Système d'intégration de l'Amérique centrale, la CEPALC a continué de contribuer à l'approfondissement de l'intégration régionale dans la sous-région. En 2019, elle a collaboré avec les conseils sectoriels des ministres de l'économie et du commerce, des finances, de l'énergie et des transports du Système. Dans ce contexte, elle a collaboré avec le conseil des ministres de l'énergie du Système à la diffusion de la Stratégie énergétique durable 2030 de l'Amérique centrale et de la feuille de route pour l'accès universel à des services énergétiques modernes (objectif de développement durable n° 7). En novembre 2019, la CEPALC a lancé des activités pour l'élaboration de la première contribution déterminée au niveau régional pour le secteur de l'énergie (la première contribution

déterminée au niveau régional en dehors de l'Europe). Il s'agit d'une initiative proposée par les ministres de l'énergie et de l'environnement des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale lors de la réunion préparatoire de la vingt-cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (San José, octobre 2019). Pour finir, la CEPALC a poursuivi le travail qu'elle mène avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale dans le cadre d'un projet de trois ans sur l'investissement public, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive, financé par la Direction suisse du développement et de la coopération et un autre projet visant à renforcer les chaînes de valeur sous-régionales dans les secteurs du tourisme et du cacao, par exemple.

50. Un accord-cadre a été signé avec l'Institut social du MERCOSUR pour coopérer à des initiatives en matière de protection et d'inclusion sociales. De même, des discussions sont en cours sur une éventuelle collaboration avec le groupe technique sur le développement et l'inclusion sociale de l'Alliance du Pacifique, en vue de mettre sur pied un observatoire social des pays membres et de mesurer et d'analyser la pauvreté multidimensionnelle.

51. La CEPALC a signé avec la Banque interaméricaine de développement un accord sur le renforcement institutionnel des ministères des finances de la région. En octobre et novembre 2019, les deux institutions ont fourni une coopération technique au Gouvernement des Bahamas pour l'évaluation des dommages et des pertes liés à l'ouragan Dorian. La CEPALC a poursuivi sa collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et la Société andine de développement pour établir et mettre à jour la base de données sur les investissements dans l'infrastructure économique en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## VI. Conclusions

52. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont consenti des efforts considérables pour mettre en œuvre le Programme 2030 et ils ont accompli des progrès majeurs dans la réalisation des objectifs de développement durable. La CEPALC leur a fourni un soutien constant dans cette entreprise. Cependant, s'agissant de la feuille de route mondiale pour 2030, les tendances actuelles indiquent qu'un seuil critique a été atteint dans la région, surtout compte tenu de la pandémie de COVID-19.

53. Grâce aux relations étroites nouées avec les États membres, des résultats concrets et pertinents ont été obtenus. Forte de son travail cohérent et systématique sur le développement durable et équitable, la CEPALC a pu présenter des propositions-cadres novatrices, comme le grand élan en faveur de l'environnement, une initiative qui vise à transformer en profondeur les modes de production et de consommation, en privilégiant des investissements verts et des perspectives viables du point de vue économique, social et environnemental pour les entreprises. Un accent particulier sera mis sur les questions relatives aux villes ouvertes à tous, durables et intelligentes, l'objectif étant de tirer pleinement parti des avantages de la quatrième révolution industrielle. Si elle ne néglige pas pour autant la dimension rurale, cette approche revêt une importance toute particulière dans une région où le taux d'urbanisation dépasse 80 %.

54. Cependant, d'après les tendances que révèlent plusieurs indicateurs, si les pays ne changent pas de cap, ils ne seront pas en mesure d'atteindre certaines cibles associées aux objectifs de développement durable. C'est pourquoi des politiques publiques favorisant la mise en œuvre du Programme 2030 sont plus que jamais nécessaires. De plus, pour évaluer les incidences de ces politiques, il est essentiel de

déterminer si les tendances négatives s'inversent et si les tendances positives se confirment.

55. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, un nouveau multilatéralisme s'impose, un multilatéralisme qui renforce la confiance dans la coopération internationale et dans l'action collective en vue de fournir des biens publics mondiaux et régionaux et qui permette également d'accroître la résilience face aux chocs financiers, commerciaux et technologiques. Les conséquences économiques et sociales de la COVID-19 se feront sentir dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur cinq plans : un déclin de l'activité économique des principaux partenaires commerciaux, une baisse des prix des produits de base, une perturbation des chaînes de valeur mondiales, une réduction de la demande de services touristiques et une aversion croissante pour le risque, qui se répercutera sur les flux financiers. La croissance négative et la hausse du chômage se traduiront par une augmentation de la pauvreté dans la population de la région. C'est un défi considérable qu'il faudra relever. Toutefois, c'est aussi l'occasion de reconnaître les avantages des actions multilatérales et d'engager un débat indispensable sur un nouveau modèle de développement inclusif, durable et équitable.

---